

Juillet 2008

Jeunes en danger et délinquance juvénile : panorama des politiques de prévention

Quels rôles pour la Région Île-de-France

Note de synthèse



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

ÎLE-DE-FRANCE



JEUNES EN DANGER & DÉLINQUANCE JUVÉNILE : PANORAMA DES POLITIQUES DE PRÉVENTION

Quels rôles pour la Région Île-de-France ?

Note de synthèse

Juillet 2008

IAU île-de-France

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : 01 77 49 76 01 - Fax : 01 77 49 76 15
<http://www.iau-idf.fr>

Directeur général : François Dugeny

Département Mission Etudes Sécurité : *Marianne Anache, directrice du département*

Synthèse réalisée par *Mustapha Boudjemai*

Maquette réalisée par *Sylvie Castano*

N° d'ordonnancement : 20.03.04

Crédits photo(s) de couverture : © Herve Dez / le bar Floreal.photographie / Région Ile-de-France

Sommaire

I - Enjeux et contexte des politiques de prévention	3
En France, une évolution du paradigme de la délinquance et de la déviance juvénile dans un contexte de crise économique, sociale et urbaine	3
L'émergence d'une problématique métropolitaine de sécurité révélant des enjeux de cohésion et de développement	4
II - Évolution des réponses publiques et enjeux des politiques de prévention	6
Les pays du Nord recherchent un équilibre entre prévention et répression et mettent en place des approches ciblées, participatives et intégrées	6
Une interpellation des modes de gouvernance des territoires et du rôle des collectivités métropolitaines dans la conduite des politiques de prévention	7
III - Place et leviers de la Région dans la mise en oeuvre des politiques de prévention en direction de la jeunesse	10
De l'intérêt du rôle de la Région : spécificités du contexte institutionnel francilien	10
III.1 - Priorités et pistes par objectifs thématiques pour un renforcement de la prévention en Île-de-France	10
1 - Renforcer le rôle préventif de la police en favorisant la stabilité de personnels expérimentés et une police de proximité dans les quartiers sensibles	11
2 - Intervenir précocement pour prévenir les dérives et la récidive en améliorant la réactivité et le suivi judiciaire, en développant les sanctions alternatives et en favorisant la réinsertion des jeunes sous main de justice	12
3 - Mieux coordonner les efforts entre les partenaires locaux en matière de réussite scolaire et de lutte contre la violence à l'école	14
4 - Renforcer le suivi et développer des réponses alternatives pour l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté des quartiers sensibles	16
5 - Améliorer la pro-activité des dispositifs d'accompagnement social et de protection de la jeunesse en décroissant les approches et les équipes	18
6 - Réduire les comportements à risques en favorisant la citoyenneté, en soutenant les jeunes, leurs parents dans leurs responsabilités, leur relations	19

7 - Animer la vie des quartiers et agir sur le temps libre pour favoriser la socialisation des jeunes et recréer le lien social	20
8 - Prévenir et gérer les conflits et les troubles à la tranquillité impliquant les jeunes dans les espaces ouverts au public	21
8.1 - Agir sur le cadre urbain, en particulier l'espace public, et développer l'offre d'équipements pour mieux prendre en compte les besoins et les comportements de la jeunesse	21
8.2 - Favoriser la régulation des conflits par le renfort de la présence humaine et le développement des formes de médiation sociale urbaine	22
9 - Récréer les conditions du dialogue, contrecarrer les représentations et les valeurs négatives en s'appuyant sur les outils médiatiques et artistiques	22
III.2 - Éléments stratégiques pour un renforcement du rôle de la Région Île-de-France	24
1 - La Région Île-de-France, des compétences multiples mais indirectes et des contributions importantes mais peu lisibles et synergiques	24
2 - Mieux mobiliser ses politiques thématiques et ses partenariats contractuels en les ré-interpellant au travers du prisme de la prévention en direction de la jeunesse	25
3 - Améliorer la capacité de suivi sur le terrain pour éviter les logiques de guichet	27
4 - Mobiliser son rôle en matière d'aménagement, afin de mieux prendre en compte les problèmes de la jeunesse et introduire des objectifs de prévention dans les processus de planification	27
5 - Jouer un rôle de pilote et d'appui à la réalisation de diagnostics spécifiques	27
6 – Favoriser la cohésion et mieux prendre en compte la demande sociale en développant la concertation et la participation des jeunes	28
ANNEXE	
Objectifs et axes d'étude – Méthodologie et plan	31

I - Enjeux et contexte des politiques de prévention

En France, une évolution du paradigme de la délinquance et de la déviance juvénile dans un contexte de crise économique, sociale et urbaine

Des « apaches » des faubourgs aux « cailleras de banlieues », en passant par les « blousons noirs » des années 60, l'histoire des grandes villes de France, et en particulier ici de la métropole parisienne, a montré une sorte de « *continuité sociologique malheureuse* » entre les phénomènes d'insécurité qui sont apparus concomitamment aux différentes phases de mutations économiques, sociales, urbaines et aux grandes périodes de crise.

La jeunesse issue des classes sociales les plus défavorisées a toujours été à la fois une cible et un vivier de prédilection pour les groupes sociaux délinquants. Jusqu'à la fin des années 60, le comportement de ces derniers, bien que jugé « dangereux », avait cependant toujours été considéré comme le fruit de comportements résiduels, inhérents à la nature humaine et à la « pauvreté ». Il donnait lieu essentiellement à la répression ou à la compassion. Depuis l'explosion des banlieues à la fin des années 70, l'existence de tels comportements n'a jamais tant ré-interrogée les fondements du pacte républicain, le fonctionnement social, économique et institutionnel de la société française. À cette période où la crise économique touche de plein fouet les classes ouvrières vivant dans les grands ensembles, de plus en plus de jeunes qui y résident, dont une part importante est issue de l'immigration, se trouvent en échec scolaire, sans emploi et « galèrent »¹ au pied des cités. Une partie d'entre eux manifestent des comportements turbulents, violents, asociaux, incivils, à risques (toxicomanie, rodéos en voiture, tags, occupation des halls d'immeubles...) qui troublent la tranquillité, accentuent l'état de dégradation des cités, certains dérivant vers la petite délinquance. Dès lors, le malaise social s'instaure, alimenté par une dialectique négative entre les problématiques sociales, l'insécurité, la montée du racisme et, corollairement, un sentiment de discrimination.

Depuis, malgré la succession des plans d'urgence et des dispositifs sociaux ou répressifs visant à lutter contre ces phénomènes², la récurrence, la diversification et l'aggravation de certaines formes de délinquance, de conduites à risques et de troubles dans l'espace public, ont placé les jeunes issus de ces quartiers dits « sensibles » au cœur des débats sur l'insécurité et de la question urbaine.

Les tensions sociales qui s'expriment dans ces quartiers, qui dégènèrent depuis trois décennies en émeutes sporadiques ou généralisées (comme en novembre 2005), en scènes d'affrontements collectifs (dans les gares ou les centres commerciaux) ainsi que, quotidiennement, en violences urbaines de diverses gravités (« caillassages », incendies de poubelles, etc), illustrent cette évolution du paradigme de la délinquance et de la déviance juvénile et corollairement, la complexification et la radicalisation de la problématique d'insertion spécifique aux populations résidant dans ces zones de « relégation »³.

Ces constats confirment l'urgence de la situation face aux risques d'implosion sociale. Ils posent de nouveaux défis à la collectivité et aux pouvoirs publics qui ne peuvent plus se contenter d'essayer de contenir ou de réprimer des phénomènes aux origines

¹ - Selon l'expression courante à cette époque, consacrée par F. Dubet dans son livre « La galère, jeunes en survie ».

² - cf. chapitre I de l'étude.

³ - cf. rapport Jean-Marie Delarue.

multifactorielles qui se sont massifiées au point de fragiliser la cohésion sociale. Ils appellent à déployer de nouveaux efforts de prévention en direction de la jeunesse.

L'émergence d'une problématique métropolitaine de sécurité révélant des enjeux de cohésion et de développement

Le cas francilien

Au-delà du coût social direct pour les victimes et pour les auteurs, du coût financier des diverses nuisances et dégâts occasionnés, de leur poids dans les budgets publics, apparaissent de nouveaux enjeux. Ceux-ci relèvent des processus de ségrégation sociale, urbaine et de paupérisation qui interagissent avec les phénomènes d'insécurité en général et de délinquance juvénile en particulier, selon une spirale négative : concentration des populations en difficulté, prégnance des problématiques sociales et de délinquance, sentiment d'insécurité, fuite des commerces, des emplois, manque d'attractivité, dévalorisation immobilière, évitement scolaire, stratégie résidentielle des plus aisés, etc. Ainsi, c'est le fonctionnement systémique du territoire métropolitain qui est perturbé et sa cohésion, ses équilibres et son développement qui s'en trouvent fragilisés.

Ces questions se posent avec d'autant plus d'acuité sur un territoire tel que l'Île-de-France que ses caractéristiques urbaines, démographiques et socio-économiques sont à la fois des atouts et des facteurs aggravants. Elle concentre un nombre élevé de « zones urbaines sensibles » et la proportion de jeunes y est plus importante qu'ailleurs sur le territoire. Dans ces zones sensibles, les chiffres des violences urbaines, de la délinquance en général et de celle des mineurs en particulier, conjugués à ceux de l'échec scolaire, du chômage, de la santé de la jeunesse, montrent en effet des difficultés plus importantes que la moyenne de ce qui est constaté sur le reste des territoires franciliens et français⁴.

Ces observations renforcent le constat d'une césure Nord-Ouest/Sud-Est à l'échelle de Paris et de sa première couronne, tout comme l'apparition de zones de fragilité en grande couronne, notamment dans et autour des villes nouvelles et de certaines agglomérations secondaires.

Parallèlement, la densification du réseau de transport francilien a conduit à susciter de nouveaux phénomènes. En facilitant les déplacements des groupes et leur rencontre, elle crée des opportunités de prédation et de conflits, notamment aux nœuds d'interconnexion ou lors de grands événements dont l'Île-de-France est particulièrement porteuse.

En tant que région-capitale, l'Île-de-France est historiquement concernée par des phénomènes migratoires. Les jeunes générations qui en sont issues sont souvent peu aisées, voire défavorisées et par-là même, plus vulnérables. Du fait de l'ouverture européenne, la région est plus encore aujourd'hui un espace de transit au croisement de flux divers, légaux et illégaux, augmentant les opportunités de délinquance (trafics divers, drogues, etc.) et la présence de populations précaires exposées aux risques, comme les mineurs isolés par exemple.

Son attractivité est également interpellée par ces problématiques, tant par les représentations négatives et parfois fantasmatiques de certains quartiers stigmatisés (Cité des 4000, Val-Fourré par exemple), de certaines villes (la Courneuve hier, Clichy-sous-Bois aujourd'hui !) ou départements (le 9-3), véhiculées à l'échelon national, voire international, comme les médias l'ont relayé lors des émeutes de 2005.

⁴ - cf. chapitre II de l'étude.

Des phénomènes qui concernent toutes les grandes métropoles du monde

Depuis les années 60, plusieurs autres grandes villes d'Europe et d'Amérique du Nord (Londres, Bruxelles, Amsterdam, Los Angeles, etc.) ont eu à connaître, comme en France, des émeutes impliquant les jeunes des quartiers populaires en difficulté, dont une part majoritairement issue des minorités ethniques dites « visibles ». L'examen des difficultés attachées à leurs parcours scolaires et professionnels, tout comme l'observation de la population carcérale dans ces différents pays, achèvent de confirmer l'existence d'un système de causalité entre des conditions socio-économiques défavorables, des difficultés d'insertion, la relégation dans des quartiers paupérisés, « ghettoisés ».

Il est intéressant de pointer ici l'existence de phénomènes comparables dans certaines grandes agglomérations des pays du Sud, dits émergents, toute proportion ou spécificité culturelle, politique, économique et institutionnelle gardée. En effet, au Caire, à Rio, Alger, Casablanca, Lagos, Bogota ou Johannesburg, une masse de plus en plus importante d'enfants et de jeunes issus de milieux très défavorisés, souvent d'origine rurale et « immigrés de l'intérieur », résidant dans les bidonvilles, se trouvent sans emploi ni formation. Un sentiment de désespoir et de frustration grandit au sein de cette jeunesse déshéritée, y compris chez ceux qui parviennent à poursuivre des études. Aux « révoltes du pain » des années 70/80, succède aujourd'hui l'implication au sein de mouvements extrémistes radicaux pour lesquels les jeunes issus de ces milieux constituent un public captif.

Moins spectaculaire, la frange la plus pauvre et déviante grossit la masse des *enfants des rues*. Ceux-ci, autrefois essentiellement exploités par le secteur informel ou sujets à la mendicité, sont de plus en plus les cibles privilégiés et les petites mains des réseaux de criminalité divers qui se sont développés avec l'économie illégale.

À travers le monde, les grandes métropoles concentrent les poumons économiques, les centres de décision, l'élite culturelle et sociale, mais sont le réceptacle de ces problèmes aigus.

Leur force d'attractivité vis-à-vis des plus riches et des plus pauvres, leur croissance rapide couplée aux processus de ségrégation, alimentent une dualité sociale et urbaine propice aux tensions et aux tentations délinquantes. En même temps, leur fonctionnement systémique, à l'instar des constats faits en Île-de-France, les rends fragiles.

La prise en compte et la gestion de ces phénomènes constituent aujourd'hui un des défis majeurs des nations développées et des pays émergents. Elles appellent à développer de façon cohérente et complémentaire des politiques publiques urbaines, sociales et économiques d'ensemble.

De même, la dimension métropolitaine de la problématique impose de plus en plus d'appréhender ces enjeux et difficultés à cette échelle.

II - Évolution des réponses publiques et enjeux des politiques de prévention

Les pays du Nord recherchent un équilibre entre prévention et répression et mettent en place des approches ciblées, participatives et intégrées.

Les approches des pays de culture anglo-saxonne (pour la plupart d'influence protestante) se sont longtemps différenciées par un certain pragmatisme dans la définition des objectifs et des méthodes en matière de gestion de l'insécurité et de traitement de la délinquance et des déviances juvéniles.

Ces approches, souvent inspirées des écoles « comportementalistes », allient coercition, ré-éducation et primauté de la responsabilité individuelle et du travail comme élément de réinsertion. Le rôle de l'État est moindre et compensé par une présence importante des organisations non gouvernementales, caritatives et/ou communautaires, fortement cofinancées par le secteur privé (mécénat et fondations). Tandis que dans les pays latins (de tradition plutôt catholique et jacobine), tels que la France, c'est d'abord la collectivité publique, qu'elle soit nationale ou territoriale, qui a pris le relais de l'Église depuis le 19^{ème} siècle et qui assure ces missions. Elle « *éduque et assiste* » et, au besoin, « *écarte et punit* », au nom d'une éthique à la fois républicaine, solidaire, laïque et charitable, avec une forte prédominance technique et financière des services publics et des corps professionnels.

Toutefois, à partir des années 70/80, dans le contexte de crise économique qui suit le premier choc pétrolier et accélère la fin de « l'État Providence », la prise de conscience par les pouvoirs publics des enjeux et des mécanismes exposés ci-avant, confirmés par la similitude des phénomènes dans d'autres grandes métropoles, a conduit ces dernières à rapprocher leurs modes d'analyse et d'élaboration des réponses à apporter. En France, comme ailleurs, la massification des phénomènes, leur dimension sociale et la réduction des budgets publics, ne permettent plus de répondre aux besoins sous-jacents par un surcroît d'offre en équipement, comme pendant les « *Trente glorieuses* ». On ne peut plus se contenter de miser sur un système d'assistance sociale, d'encadrement moral ou sur un renforcement de la répression, et de moins en moins sur l'intégration par le travail.

Et en dépit de modèles culturels et politiques au départ différents et malgré des postures philosophiques et partisans qui continuent de traverser les débats, la recherche d'un meilleur équilibre entre répression et prévention a progressivement fait l'unanimité. On cherche à améliorer d'une part l'efficacité préventive des dispositifs de sécurisation et de sanction en diversifiant les modes de dissuasion, de surveillance, de régulation, de coercition. D'autre part, on s'accorde à développer un ensemble de réponses sociales, économiques et culturelles aux différents stades de risque (primaire, secondaire, tertiaire). En France, les pouvoirs publics ont développé à partir de cette période des politiques spécifiques pour « réhabiliter » les quartiers en difficulté (DSQ), lutter contre l'exclusion sociale et économique de leurs habitants (plan d'insertion et mission Schwarz) et traiter les problèmes d'insécurité selon le triptyque prévention - répression - solidarité⁵. La jeunesse constitue dès lors un objectif central et transversal.

Le panorama des politiques de prévention en Île-de-France⁶ et l'analyse rapide des approches et pratiques d'autres pays d'Europe et d'Amérique du nord⁷ nous permettent de

⁵ - cf. analyse et propositions de G. Bonnemaïson dans son « *rapport de la commission des maires* » en 1982.

⁶ - cf. *chapitre III de l'étude*.

⁷ - cf. *chapitre IV de l'étude*.

pointer des expériences et des stratégies similaires autour de l'amélioration du traitement judiciaire, la détection précoce, la réparation, la responsabilisation individuelle, l'éducation à la citoyenneté et à la santé, l'insertion professionnelle, la lutte contre l'échec scolaire, l'accueil, l'écoute et le soutien aux jeunes et aux parents, l'accès aux vacances et aux loisirs des plus démunis, la médiation sociale et/ou interculturelle, l'animation sociale des quartiers défavorisés, etc. Ainsi, par comparaison aux dispositifs « réussite éducative » en France, le « *quantum opportunity program* » aux USA, le « *youth crime prevention project* » en Angleterre, les dispositifs « *ensemble, nous guidons la voie* » au Canada, ou le « *contrat pour l'école* » en Belgique, sont autant de programmes de prévention qui ciblent spécifiquement des jeunes à risque, voire délinquants, à travers des actions éducatives de socialisation et d'acquisition des savoirs scolaires fondamentaux, tout en mettant en place un accompagnement visant à résoudre les problèmes sociaux, familiaux et psychologiques. Il est toutefois à noter que, pour les raisons déjà citées, ces approches restent en France majoritairement d'initiative institutionnelle et publique, même si la « coproduction de la sécurité » et la mobilisation communautaire font leur chemin.

Les stratégies développées dans les différents pays d'Europe et d'Amérique du Nord ciblent des quartiers et/ou des publics en difficulté à travers des programmes de « *discrimination positive* » (« *affirmative action* » dans les pays anglo-saxons). Sur ces territoires prioritaires, il s'agit de mieux articuler les actions dans le cadre de politiques urbaines d'ensemble, intégrées à l'échelon d'un quartier, d'une ville, d'une agglomération. Les différents dispositifs se complètent en termes d'actions et d'objectifs (ex : *accompagnement à la scolarité, parentalité, accès à la culture, médiation*) et forment au final l'ossature d'une politique de prévention sociale globale dont chacun des grands axes thématiques (éducation, santé, lien social, etc) constituent aujourd'hui, pour les secteurs en procédure politique de la ville, les volets des *contrats urbains de cohésion sociale* (CUCS). Parallèlement, les *opérations de renouvellement urbain* visent à répondre aux différents déficits structurels relevés en matière de transport, d'emploi, de vie sociale et culturelle, d'accessibilité aux services publics, de mixité ou de cohabitation dans l'espace public, dont on sait qu'ils sont autant de facteurs aggravants.

Une interpellation des modes de gouvernance des territoires et du rôle des collectivités métropolitaines dans la conduite des politiques de prévention

Le défi à relever par les politiques de prévention appelle avant tout à transformer les modes de gestion de l'action publique dans les différents domaines concernés. L'objectif consiste, entre autres, à mettre en adéquation l'organisation des services publics avec les spécificités et les besoins de chaque territoire, et à améliorer la transversalité et les coopérations entre les différents acteurs publics, institutionnels et urbains, afin qu'ils mutualisent les moyens, les informations et les stratégies.

Il apparaît en effet de plus en plus déterminant pour l'efficacité de ces politiques et des actions qui en découlent, qu'elles soient mieux concertées et plus participatives. Elles subissent néanmoins des contraintes paradoxales : *comment développer l'intervention publique en évitant de déresponsabiliser les habitants ? Comment faire du développement communautaire sans faire du communautarisme et en garantissant une utilisation non clientéliste des fonds publics ?* Il s'agit de mieux faire remonter les projets et les besoins, d'associer les habitants et les jeunes à la définition et à l'évaluation des dispositifs qui les concernent, de les aider à construire et à porter eux-mêmes les réponses.

Ces différents objectifs nécessitent une évolution de la gouvernance des territoires et des politiques publiques concernées à des échelons géographiques et institutionnels cohérents, afin de permettre un pilotage fort et une mobilisation de tous les acteurs dans une meilleure proximité. Cela pose la question de la place et des rapports entre les

différents niveaux de collectivités territoriales entre elles et du rôle de l'État dans la mise en œuvre des politiques de prévention.

Dans les pays historiquement construits dans le fédéralisme, les autorités locales de niveau métropolitain (grande ville, province, région, communauté d'agglomération) sont d'emblée concernées et ont en main un certain nombre de compétences et de pouvoirs d'action (police, services sociaux, système éducatif et de formation, etc) leur permettant de conduire des stratégies globales à l'échelon d'un grand territoire. Cet objectif reste une gageure dans le contexte institutionnel français.

En effet, en France, les mouvements de déconcentration et de décentralisation qui se sont mis en œuvre depuis les années 80, ont permis des démarches de territorialisation de l'action publique, notamment dans l'un des domaines clés de la prévention qu'est l'action sociale. Les nouvelles approches en matière de prévention et de sécurité et de politique de la ville se sont appuyées sur la mise en place d'instances locales de concertation et de coopération, et sur des conventions associant les collectivités territoriales entre elles, avec l'État et les autres acteurs concernés (CCPD, CLSPD, CLS, contrat de ville). Toutefois, les résistances diverses et l'inachèvement de ces processus n'ont pas facilité les partenariats.

À certains égards, la phase actuelle a vu la situation se complexifier, voire devenir contre-productive, dans le sens où un transfert partiel des compétences s'est engagé, avec des lignes de partage, des modes d'articulation et un mode de pilotage peu clairs. Chaque collectivité ayant de plus la possibilité de contribuer au-delà de ses seules obligations.

En France, dans ce contexte, les Régions ont jusque là difficilement trouvé place. Si les communes et les départements sont devenus des acteurs incontournables des politiques de prévention, les collectivités régionales sont, quant à elles, encore très inégalement investies directement sur ce champ d'action et ont un rôle minime dans la définition et le pilotage des orientations et des dispositifs. Ceci est lié, d'une part, au fait qu'elles ont moins de compétences que les villes et départements en matière de sécurité, d'action sociale et de protection de l'enfance en danger.

D'autre part, la majorité des programmes et des actions sur les différents volets sociaux concernés (santé, emploi, politique de la ville, politique éducative, parentalité, etc) sont conçues et proposées essentiellement au niveau communal, voire intercommunal, et sont coordonnées au niveau départemental par l'État ; la plupart des crédits étant déclinés et gérés par les services déconcentrés et par les préfets. Ceci explique que la plupart des Régions observées⁸ n'ont pas ou peu de programmes clairement affichés sur cette thématique, alors qu'elles financent, parfois de façon importante, de nombreux dispositifs, des infrastructures et des actions concourant à la prévention dans des domaines de responsabilité très fortement concernés par les problématiques de sécurité ou de jeunesse (transports collectifs, gestion des lycées, insertion, etc). De fait leur participation à l'élaboration, à la conduite et au financement des dispositifs de prévention sont souvent peu lisibles et complexes.

La montée en charge des compétences des collectivités régionales avec l'acte II de la décentralisation les amènent à être, aujourd'hui plus encore, concernées, sollicitées et impliquées dans les questions de sécurité, de jeunesse et les politiques spécifiques en direction des quartiers en difficulté. Ces différents aspects imposent un repositionnement et une stratégie plus clairement établie des Régions en matière de prévention de la délinquance juvénile et des conduites à risques. Ceci afin d'articuler de façon cohérente leurs différents moyens et efforts, voire de jouer le rôle de chef de file sur certaines dimensions.

⁸ cf. chapitre IV de l'étude.

Dans cette optique, l'approche non exhaustive réalisée à l'occasion de l'établissement du panorama des politiques de prévention⁹ a permis d'identifier les principaux acteurs et dispositifs, les problématiques institutionnelles et les besoins, ainsi que de pointer des pratiques intéressantes en Île-de-France dans les différents champs concernés de l'action publique. C'est sur ces bases que des priorités et des pistes d'actions pour le territoire francilien ont été dégagées¹⁰, pouvant servir d'appui à la réflexion opérationnelle de la Région sur sa place dans la mise en œuvre des politiques de prévention. C'est l'objet de la synthèse présentée ci-après : objectifs selon les axes thématiques, place et leviers de la Région au regard de ses compétences, de son organisation et de ses partenariats actuels.

⁹ - cf. chapitre III de l'étude.

¹⁰ - cf. chapitre V de l'étude.

III - Place et leviers de la Région dans la mise en oeuvre des politiques de prévention en direction de la jeunesse

De l'intérêt du rôle de la Région : spécificités du contexte institutionnel francilien

Le panorama des politiques de prévention¹¹ et le repérage des dispositifs et des pratiques en Île-de-France mettent en évidence qu'il existe une profusion de réponses sur les différents aspects de la problématique. Mais le manque de coordination et de continuité des différentes actions, dans le temps comme au niveau territorial, semblent être une difficulté tout aussi handicapante que le manque de moyens financiers pour développer de nouveaux dispositifs et/ou de nouveaux équipements.

En Île-de-France, plus qu'ailleurs, la complexité administrative et la multiplicité des interlocuteurs, des compétences et des procédures conduit parfois à un empilement des cadres contractuels et des dispositifs qui les rendent difficilement lisibles et accessibles.

Cette situation rend également difficile leur mise en cohérence à l'échelon de territoires infra-régionaux, la continuité urbaine, les enjeux de développement supra-territoriaux et la proximité des administrations centrales favorisant la concertation entre partenaires de différents niveaux et de diverses natures. Parallèlement, le poids politique et financier de certaines collectivités et de grands opérateurs urbains (SNCF, RATP, bailleurs sociaux, etc) leur permet, sur certains aspects, de répondre de manière autonome, en fonction d'intérêts qui leur sont propres, pas toujours de façon complémentaire avec les autres acteurs.

Nombres de problématiques appellent à revoir les moyens et l'organisation des services publics, ce qui ne peut être appréhendé sérieusement qu'à cette échelle territoriale régionale : transports, éducation, police, etc.

Le niveau régional apparaît dès lors comme l'échelon politique, administratif et territorial pertinent pour résoudre ces difficultés et mettre en oeuvre des dynamiques susceptibles de mobiliser efficacement les moyens et les outils institutionnels existants, ainsi que l'ensemble des acteurs des sphères publiques et privées autour d'objectifs communs garantissant les équilibres territoriaux.

III.1 - Priorités et pistes par objectifs thématiques pour un renforcement de la prévention en Île-de-France

L'analyse des différentes composantes de la prévention¹² a mis en évidence des déficits, des problématiques d'intervention, des programmes et des expériences intéressantes, impliquant déjà, dans certains cas, la collectivité régionale.

Ils sont présentés ci-après, sous la forme de 10 points qui constituent autant d'axes stratégiques, de priorités ou de pistes pouvant être pris en compte pour un renforcement de l'action de la Région Île-de-France.

¹¹ - cf. chapitre III de l'étude.

¹² - cf. chapitre III de l'étude.

1 - Renforcer le rôle préventif de la police en favorisant la stabilité de personnels expérimentés et une police de proximité dans les quartiers sensibles

En Île-de-France plus qu'ailleurs, le renforcement de l'efficacité préventive d'une police mieux ancrée dans les quartiers urbains sensibles et adaptée au traitement des conflits du quotidien, notamment ceux impliquant la jeunesse, reste un défi majeur. La Région, en partenariat avec les collectivités concernées, peut y contribuer auprès de l'État. Au-delà des polémiques autour de la remise sur pied d'une police de proximité, cet objectif renvoie tout d'abord aux conditions d'accueil du public (locaux, organisation, personnels spécialisés, etc), ainsi qu'à la présence d'effectifs en nombre suffisant, expérimentés pour faire un travail de prévention dans les quartiers ou dans des espaces dédiés. Cela passe aussi par l'amélioration du dialogue jeunes/police.

Des efforts importants ont été déjà consentis par la Région en la matière à travers le cofinancement d'antennes de police de proximité. Toutefois, on constate la fermeture de certaines d'entre elles et, de manière générale, la faiblesse des dispositifs d'accueil, notamment le soir, ainsi que l'insuffisance de patrouilles d'îlotage aux heures adéquates. Dans ces conditions, la poursuite de la coopération de la Région en termes d'équipement ne peut se faire sans un rattrapage des engagements de l'État spécifiés dans les conventions correspondantes et parallèlement, sans une réflexion importante sur un éventuel rééquilibrage de la répartition des effectifs et des implantations. De ce point de vue, l'affectation et la difficile stabilisation de policiers expérimentés dans les zones les plus sensibles pourrait être favorisée par des formes d'incitation abondées par les collectivités et en premier lieu la Région (logements, transports, etc). Compte-tenu des réserves émises quant à l'ouverture d'antennes de proximité qui induirait un risque d'essaimage des effectifs existants, il ne faut pas écarter l'idée d'améliorer les conditions matérielles d'accueil dans les commissariats existants dans les secteurs les plus sensibles (aménagement des espaces, matériel informatique, matériel d'information tels que bornes interactives, etc).

Par ailleurs, le manque d'unités de brigades des mineurs est patent et ne permet pas de couvrir comme il se devrait les zones sensibles, ni de développer toutes les collaborations locales qui seraient nécessaires pour intervenir le plus en amont possible. De même, le développement des correspondants de police avec le milieu scolaire reste en-deçà des besoins, notamment dans certains secteurs où les difficultés rencontrées nécessiteraient un quasi plein temps par établissement. À l'instar de ce qui se fait aux États-Unis ou en Espagne, la Région pourrait accompagner l'expérimentation d'une présence permanente de tels agents sur des missions essentiellement préventives, en intervenant sur les conditions matérielles ainsi que les outils pédagogiques et de communication. Sur le même mode, elle pourrait également soutenir le développement des permanences de travailleurs sociaux au sein des commissariats, ce qui reste à ce jour encore exceptionnel et dépendant de la bonne coopération entre commissaires et services sociaux. Enfin dans un contexte de tension entre forces de sécurité publique et jeunes des quartiers sensibles, il faut encourager toutes les initiatives visant à améliorer les relations entre les deux parties. Il ne s'agit pas de mettre les interlocuteurs sur le même plan, au risque de décrédibiliser plus encore « l'autorité républicaine », mais de faire un travail sur les représentations réciproques, et d'œuvrer au dénouement des malentendus (rencontres-débats, actions de communication, séances de médiation avec intervenants spécialisés, actions de sensibilisation auprès des jeunes, interventions sur site auprès des policiers de terrain ou dans le cadre des écoles de police, meilleure connaissance du public jeune, problématiques des quartiers, approche interculturelle, etc).

2 - Intervenir précocement pour prévenir les dérives et la récidive en améliorant la réactivité et le suivi judiciaire, en développant les sanctions alternatives et en favorisant la réinsertion des jeunes sous main de justice

Si, pour une majeure partie des mineurs amenés à être déférés une première fois au pénal, cela reste un « accident de parcours », toutes les analyses montrent une forte propension à la récidive d'un noyau de mineurs et de jeunes majeurs les plus en dérive et engagés dans des pratiques délinquantes. Cela concerne notamment ceux qui ont déjà purgé une peine d'enfermement, dont nombres sont connus de plusieurs acteurs sociaux locaux du fait de leurs multiples passages à l'acte (plus ou moins graves), de signes de marginalisation sociale et de conduites à risque diverses (décrochage scolaire, toxicomanie, conduite sans permis, bagarres, incivilités, etc). Dès lors, la question de l'efficacité des sanctions se pose, de même que celles des mesures éducatives judiciaires et de la capacité à intervenir plus précocement et de façon mieux concertée. Ces deux points constituent les points clés d'une stratégie visant à développer l'efficacité préventive du traitement judiciaire des mineurs et des jeunes délinquants.

Le premier défi consiste donc à pouvoir mieux relever et traiter rapidement les premiers passages à l'acte, aussi peu graves et pénalisables soient-ils. Pour cela, il faut pouvoir développer, en priorité dans les secteurs sensibles, des dispositifs concertés de repérage, de signalement et d'analyse efficaces, permettant de se saisir précocement des cas de dérive. En complément des commissions partenariales (CIDDF) prévues par la loi de mars 2007, la mise en place de cellules d'échange et de veille plus opérationnelles, réunissant régulièrement les principaux acteurs et ayant une capacité d'interpellation des institutions, semble nécessaire. Parallèlement, des dispositifs de traitement en temps réels sont à développer. Ceux-ci sont essentiellement mis en œuvre dans certains espaces (tels que les écoles ou les transports), ou par les bailleurs, sans qu'il y ait forcément de coordination locale. D'autre part, si ces dispositifs font remonter les faits, ils sont en revanche en partie déconnectés du suivi des réponses. Force est de constater la difficulté de maintenir ou mettre en place ces deux types d'instances, faute de moyens des parquets, des communes, ou de dynamiques partenariales suffisantes permettant d'impliquer simultanément la police et les services sociaux. Il semble dès lors utile d'étudier la possibilité de cofinancer avec les communes d'une part des outils de traitement et de transmission des informations et, d'autre part, des postes pour la coordination et l'animation.

Ces dispositifs doivent pouvoir s'appuyer sur un réseau de justice de proximité qui permette d'apporter rapidement un premier niveau de réponse pré-judiciaire et/ou facilite en tant que de besoin l'engagement d'une procédure adaptée selon les situations (civile, pénale, administrative, etc). Le développement des MJD nécessite d'être poursuivi pour couvrir tous les territoires sensibles et, au delà des équipements, le personnel de justice est encore insuffisant (greffiers, juges de proximité, délégués du procureur, conciliateurs de justice.... Mais aussi avocats, médiateurs familiaux, etc). Cela renvoie à des négociation avec les ministère d'une part et, d'autre part, à la capacité de cofinancer des postes et des vacations avec les communes concernées, voire avec les conseils généraux. Il faut s'efforcer aussi de lever les obstacles actuels à la mise en œuvre des orientations de la circulaire du CIV¹³ de mars 2006 visant l'intervention précoce en faveur des mineurs en MJD. La PJJ, à qui l'application en a été confiée, souffre d'un manque de moyens humains, d'un cadre de partenariat encore flou (y compris avec les commissariats) pour agir comme cela est demandé à partir des « mains courantes ».

Ensuite, pour les mineurs délinquants déjà sous main de justice ou sous le coup d'une procédure, il s'agit de rendre plus efficaces les mesures judiciaires, en améliorant la

¹³ - Comité interministériel à la ville

réactivité et en arrêtant des stratégies mieux ancrées dans leur environnement social et urbain. De manière générale, la PJJ semble trop isolée dans l'accomplissement de ses missions. Une partie des réponses sociales à mettre en œuvre dans le cadre du suivi éducatif en milieu ouvert relève de compétences aujourd'hui partagées et appelle les services de la justice des mineurs (PJJ et administration pénitentiaire pour la probation) à développer plus encore leur coopération avec tous les acteurs locaux concernés. Ceci renvoie plus globalement au manque de pro-activité du dispositif d'accompagnement social qui sera évoqué plus loin. C'est aussi en partie le résultat de l'engorgement du nombre de « dossiers » suivis par chaque éducateur dans certains secteurs qui entraîne des délais de mise en œuvre trop longs, ainsi qu'un manque de disponibilité pour y consacrer le temps nécessaire et pour développer le lien et les projets avec les partenaires locaux.

Au-delà du suivi éducatif, il apparaît important de développer les possibilités de recours aux voies alternatives à la poursuite et d'améliorer l'efficacité des sanctions et des peines. Un besoin se fait sentir pour soutenir le développement des mesures de réparation pré et post-sentencielles et les peines de substitution (TIG). L'intérêt de ce type de réponses fait l'unanimité. Toutefois, les pratiques des tribunaux en Île-de-France sont variables en la matière. En outre, l'offre d'accueil est insuffisante et inégale selon les départements. De même, les nouvelles sanctions et mesures éducatives instaurées par la loi de 2002, consistant en des formations civiques et des stages de citoyenneté, sont encore peu mises en œuvre, faute de moyens pour élaborer des projets originaux et adaptés et de pouvoir les encadrer. Si la PJJ a développé des réponses sur ces deux aspects, ses moyens semblent encore limités. Des coopérations avec les collectivités locales et des associations spécialisées semblent intéressantes à soutenir pour développer l'offre.

Ce soutien pourrait se traduire principalement par :

- la formation des tuteurs et des personnels éducatifs chargés des suivis.
- l'incitation des différents secteurs d'activité susceptibles de proposer des tâches à réaliser.
- la mise en place d'une structure de coordination régionale pour mettre en relation l'offre et la demande, prospecter, développer des places d'accueil dans chaque département.

Les actions d'insertion mises en œuvre par la PJJ doivent pour leur part achever de se structurer aux échelons départementaux, en s'appuyant sur un cadre réglementaire et institutionnel plus clair et en s'articulant mieux avec les dispositifs d'insertion et de formation de droit commun. La Région est un acteur clé du rapprochement entre le réseau d'accueil et d'insertion des jeunes sans qualification et les SDI¹⁴ de la PJJ. L'objectif est d'améliorer la mise en réseau et la complémentarité des réponses existantes, afin d'éviter les doublons et de ne pas renforcer une « mise à l'écart » des jeunes sous main de justice. C'est dans ce cadre de réflexion que doit être envisagée la poursuite du programme « espaces dynamique d'insertion et CISP ». De même, la mise en œuvre des **contrats « CIVIS renforcés »** en faveur des jeunes sous main de justice (circulaire CIV de mars 2006) semble avoir posée des difficultés. Cela nécessite un renfort de moyens et un appui à la négociation entre les missions locales référentes et la PJJ pour organiser leur suivi. Enfin, l'insertion des jeunes sortants de prison nécessite une attention particulière et des efforts supplémentaires. Le développement des CIO spécialisés, à l'exemple de celui de « l'Arbre sec » à Paris, pourrait être soutenu.

Dernier maillon de la chaîne de traitement judiciaire, **les conditions de placement coercitif** sont un élément déterminant de la prévention récidive. Il semble nécessaire de poursuivre les efforts en matière de localisation et de développement des implantations immobilières (centres de placements immédiats, renforcés et fermés) pour diversifier et augmenter l'offre de places pour les jeunes franciliens et **améliorer le maillage territorial avec des petites unités** au cœur des centres urbains et en grande couronne. En

¹⁴ - Service départementaux d'insertion

l'occurrence, les coûts fonciers conjugués aux oppositions manifestées par certains élus locaux ne facilitent pas la tâche. Par ailleurs, **les conditions de détention** des mineurs et des jeunes en général, et les moyens de réinsertion et de **préparation à la sortie** doivent être encore améliorés (le nombre de places en établissements pour mineurs, les conditions d'accueil dans les quartiers CJD, les actions et équipements sportifs, culturels et de formation, les points d'accès aux droits, les structures de semi liberté et d'hébergement des jeunes sortant de prison).

Sur ces derniers aspects, les collectivités ne sont pas compétentes. Cependant, la Région, au titre de ses compétences et de ses engagements en matière d'aménagement du territoire, d'insertion des jeunes, d'accès au sport et à la culture, de sécurité, d'action sociale et sanitaire, pourrait contribuer aux investissements sur les aspects matériels et d'équipements correspondants. En fonctionnement, elle finance déjà quelques projets en milieu carcéral qui mériteraient d'être développés.

3 - Mieux coordonner les efforts entre les partenaires locaux en matière de réussite scolaire et de lutte contre la violence à l'école

Après presque trois décennies de politique d'éducation prioritaire (ZEP, aujourd'hui « ambition réussite ») et plus de 5 plans nationaux anti-violence à l'école depuis 1998, des problèmes de fond subsistent et dans certaines zones sensibles l'aggravation de l'échec scolaire, conjuguée aux phénomènes de violence à l'école, ont entraîné certains établissements dans une spirale négative, comme cela était évoqué en introduction. Ces problématiques relèvent tout d'abord des compétences de l'État. Elles ré-interpellent l'organisation et les objectifs de base de l'Éducation nationale en appelant, notamment, à des réflexions auxquelles les collectivités, et en premier lieu la Région, doivent être associés : la carte scolaire, les méthodes d'apprentissage, l'orientation, les modes de recrutement, d'affectation et de formation des professeurs, etc. Par ailleurs, l'interaction avec les problématiques sociales et urbaines de l'environnement ont conduit l'Éducation Nationale à s'ouvrir à des coopérations qui étaient jusque là difficiles avec les différents partenaires locaux. Enfin, avec les collectivités territoriales sur lesquelles les établissements sont situés et avec celles dont ils dépendent pour la gestion « physique » et matérielle des établissements, au premier rang desquelles la Région en ce qui concerne les lycées. Celle-ci est moins impliquée que les communes sur le pilotage opérationnel des démarches locales contractuelles en matière éducative et de sécurité (CEL, CLS), mais intervient de diverses manières à travers ses contributions en faveur de l'amélioration de la vie scolaire, de la réussite scolaire, de la sécurisation, de l'éducation à la santé, et cela au-delà de ses seules obligations légales.

En matière de lutte contre la violence en milieu scolaire, les coopérations sont encore hésitantes et partielles, la sécurité et la discipline à l'intérieur de l'école étant vécue comme des prérogatives exclusives de l'Éducation Nationale.

Elles méritent d'être soutenues dans les aspects suivants :

- Tout d'abord, en matière **d'évaluation des situations et de vigilance**, les compétences manquent pour réaliser des diagnostics de sécurité suffisamment fins et réguliers et pour mettre en place et utiliser des outils de suivi quotidien d'un certain nombre d'indicateurs d'alerte.
- Plus quotidiennement et opérationnellement, il existe un déficit de formation et de disponibilité de personnels pour développer **les cellules de veille** ou pour participer à celles mises en place par les communes et pour maintenir un échange avec les partenaires de l'environnement. D'une manière générale, il faut **mieux mobiliser l'ensemble de la communauté éducative** et des personnels sur les objectifs de vigilance et pour la gestion des conflits. Ce peut être par la formation continue, par des formes d'incitation, ainsi qu'au travers d'une organisation et de moyens permettant de

dégager les personnels de vie scolaire (CPE, MISE, etc) de tâches matérielles et administratives très chronophages.

- **L'amélioration des relations avec les parents et entre les élèves** nécessite aussi des moyens supplémentaires pour développer des actions permanentes ou ponctuelles de médiation, d'information et de sensibilisation, ainsi que pour développer des projets d'animation de la vie scolaire qui favorisent la cohésion. Le développement des CESC¹⁵ et des projets d'établissements allant dans ce sens doit être encore encouragé.
- Par ailleurs, **les possibilités d'écoute, de soutien psychologique et d'accompagnement** pour une prise en charge sociale et sanitaire doivent être développées par le renfort de personnels adaptés (médecins, infirmiers, assistants sociaux) et, au besoin, par des partenariats permettant aux professionnels du secteur de trouver leur place au sein des établissements (travailleurs sociaux, animateurs ville, psychologues, correspondants de police, etc).
- **L'évolution de la justice scolaire** constitue aussi un véritable chantier, le travail de compréhension et d'acceptation des règlements ne pouvant se limiter à des méthodes très formelles ou administratives. Certaines situations complexes nécessitent des approches plus nuancées, plus éducatives que les seules mesures disciplinaires classiques (séances de médiation, réparation, etc). La participation des élèves, des parents et d'autres acteurs extérieurs, peut être là aussi profitable. En la matière, le soutien au comité de vie lycéenne et le rôle des associations de parents d'élèves peuvent servir d'appui. Plus généralement, le travail de formation des délégués d'élèves engagés avec des mouvements d'éducation populaire, mérite d'être développé avec un volet spécifique sur ces questions.
- Enfin, il convient d'**anticiper** le plus en amont possible **et de gérer à l'échelon des bassins scolaires l'accueil et le transit des cas difficiles** et la constitution de groupes susceptibles de développer des dynamiques négatives (comme la présence de bandes de quartier au sein des mêmes établissements). Ceci nécessite d'élargir la réflexion et la concertation sur les procédures d'exclusion et sur l'orientation, en se rapprochant des acteurs locaux susceptibles d'éclairer les avis (ce dernier point renvoyant à la question des élèves en difficulté scolaire).

La lutte contre l'échec scolaire est aujourd'hui un objectif partagé, et les collectivités locales sont les mieux placées pour coordonner l'action des différents acteurs dans un cadre défini, mais aussi pour contribuer activement à une approche globale formalisée par les contrats éducatifs locaux et/ou par les CUCS pour les territoires en politique de la ville.

Ainsi, le développement des programmes de réussite éducative (près d'une centaine en Île-de-France) doit être poursuivi et soutenu en partenariat avec l'État, notamment pour le pilotage et le renfort en personnels spécialisés. Cependant, cette géographie prioritaire ne peut être le seul filtre et, en Île-de-France, des établissements non classés appellent aussi à une attention particulière. Les efforts faits depuis une dizaine d'années pour recentrer et rendre viable les diverses initiatives associatives ou municipales en matière de soutien scolaire ont permis de développer de véritables dispositifs d'accompagnement à la scolarité avec le soutien des CAF, du FAS et parfois des Conseils Généraux. Toutefois, l'offre est inégale selon les villes, la lisibilité est encore insuffisante et certaines actions souffrent d'un certain « amateurisme » et d'un manque de cohérence avec l'action des établissements scolaires. En outre, il semble nécessaire de développer les réponses en direction des collégiens et des lycéens. Les actions telles que *Premis* du Conseil Général des Hauts-de-Seine sont intéressantes mais restent dépendantes de la bonne volonté et des ressources des collectivités. Le programme « réussite pour tous » du Conseil Régional d'Île-de-France est, pour sa part, un outil de compensation, mais il est réservé aux seuls lycéens et nécessite au départ un volontarisme de l'établissement.

¹⁵ - Comité d'éducation à la santé et la citoyenneté

La lutte contre l'absentéisme nécessite d'améliorer encore les coopérations pour le repérage, l'interpellation des parents et des services concernés, ce qui suppose de multiplier les échanges, les actions de médiation et de se doter de moyens humains et d'outils d'analyse et de détection que les établissements n'ont pas toujours. Au-delà de la vigilance, il faut développer l'offre de réponses alternatives aux élèves en voie de « décrochage » et, en l'occurrence, le nombre de places dans les dispositifs relais, ainsi que l'alternance au collège, à condition de veiller à ce qu'il n'y ait pas un effet « voie de garage ». Les modules de soutien et de remise à niveau, ainsi que les différentes actions de repérage et de remobilisation portées par les MIJEN et les CIO sont aussi importantes. Mais, d'une part, la réactivité et les formes d'incitation des jeunes semblent encore insuffisantes, et d'autre part le nombre de places, les moyens pédagogiques, l'articulation avec le bassin économique, l'individualisation restent à améliorer. Enfin, toutes ces actions, portées par l'Éducation Nationale en direction des plus de 16 ans en voie de déscolarisation et sans qualification, doivent mieux s'articuler avec les dispositifs d'insertion des jeunes. Les « écoles de la seconde chance » sont des formules qui ont fait leurs preuves. Mais l'offre francilienne reste largement en-deça des besoins, malgré les contributions importantes du Conseil Régional (6 sites pour quelques centaines de places).

Parallèlement aux efforts visant à aider les plus en difficulté, il y a lieu de déployer aussi des moyens pour « **tirer vers le haut** » **les publics défavorisés** et encourager ceux dont les conditions socio-économiques sont un frein à **l'accès aux études supérieures**. La valorisation des parcours de réussite (bourse, prix, etc.), l'accès aux filières d'excellence (informations, classes préparatoires et conventions grandes écoles/ZUS), l'amélioration des conditions d'étude (équipements informatiques, livres, internats éducatifs, accès à la culture, séjours linguistiques, etc) sont autant d'aspects essentiels sur lesquels l'appui des collectivités est déterminant.

Ainsi, de façon transversale, les programmes « projets lycée » et « projets passion » du Conseil Régional d'Île-de-France sont des leviers favorisant tant la paix scolaire que la réussite. Ils pourraient être plus clairement mobilisés pour la prévention, à travers un appel à projets spécifique.

4 - Renforcer le suivi et développer des réponses alternatives pour l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté des quartiers sensibles

L'insertion des jeunes de 16 à 25 ans sans qualification résidants dans des zones sensibles, reste une problématique majeure. Les objectifs les concernant visent à susciter leur motivation pour définir un projet, à accéder à des formations qualifiantes, tout en les accompagnant dans la résolution d'une série de difficultés sociales, sanitaires et comportementales qui nuisent à leur employabilité. Cela nécessite d'appréhender globalement leur problématique d'insertion et d'opérer une meilleure synergie entre les moyens de l'État (Éducation Nationale, services de l'emploi, politique de la ville, etc) et les dispositifs locaux éducatifs, sociaux et d'insertion portés par les collectivités.

Les missions locales, au nombre de 82 en Île-de-France, initialement créées dans cette optique, méritent d'être ré-interpellées. Elles semblent manquer encore de légitimité et de moyens pour assumer ce rôle transversal et sont parfois « boudées » par les publics jeunes des quartiers sensibles. Il convient d'améliorer leur présence dans les territoires prioritaires, avec des moyens supplémentaires pour contacter et attirer les publics visés. Les moyens d'information et d'accueil supplémentaires sont certes nécessaires, mais il faut développer aussi les actions « hors les murs » : il s'agit de contacter et d'assurer des **suivis plus assidus et volontaristes des jeunes les plus en difficulté et « réfractaires »**. Il faut en même temps développer des **dispositifs intermédiaires permettant de les « accrocher »** sur le moyen terme de façon souple et progressive, afin

d'éviter les déperditions liées à leur instabilité et d'avoir ainsi le temps de les amener à s'engager dans un parcours de professionnalisation.

Les formules de type « plates-formes de mobilisation » sont des outils adaptés à généraliser en direction de ces publics cibles, à condition qu'elles soient réellement dotées de moyens pour coordonner le travail d'accompagnement social. D'autre part, la logique d'individualisation doit être poussée afin d'éviter les groupes « lourds » et les dynamiques négatives induites par le regroupement de cas difficiles et construire pour cela des parcours personnalisés à partir d'un ensemble de réponses modulaires.

Les initiatives permettant de **conjuguer un apprentissage technique concret, une expérience sociale valorisante, une rupture avec l'environnement** quotidien, sont particulièrement intéressantes à soutenir. Ainsi, les chantiers d'insertion développés par le secteur de l'économie sociale et solidaire (chantiers-écoles, ateliers d'application, services à la personne, etc), ou dans le champ de la coopération décentralisée (chantiers humanitaires notamment), ainsi que les dispositifs tels que les « cadets de la République » et « défense deuxième chance » ont des résultats probants mais n'offrent que peu de place au regard du potentiel de jeunes franciliens susceptibles d'être intéressés.

De manière générale, pour faciliter ces types de réponses, il faut **disposer d'un statut global et souple du jeune en parcours d'insertion**. Ceci pour permettre d'articuler démarches sociales et administratives, développement personnel, découverte professionnelle, temps de formation, expériences sociales diverses etc, tout en offrant une rémunération minimale qui soit également un élément de motivation et de réponse à des besoins d'autonomie. L'esprit du dispositif CIVIS, ainsi que le PAVA (testé suite aux émeutes de 2005) vont dans ce sens, mais la lourdeur administrative, le manque de moyens pour assurer le suivi et d'offres de stages pratiques ont été des freins à leur efficacité.

Les récentes **dispositions relatives au service civil volontaire**, suivies par l'ACSé, offrent un moyen complémentaire pour viabiliser les parcours d'insertion. Néanmoins, son développement a été relativement faible, faute d'avoir suffisamment d'organisations susceptibles de le porter (système d'habilitation préalable). À ce jour, devant être revu dans sa forme et son fond, il est suspendu par l'État. La sécurisation financière des parcours d'insertion peut aussi être recherchée par une meilleure coordination et consolidation à l'échelon régional des aides individuelles existantes, accordées aux différents niveaux de collectivités (fonds locaux d'aide aux jeunes, bourses, divers avantages en nature), ce qui permettrait en outre de réduire les disparités entre département.

Enfin, la problématique d'insertion des jeunes résidant dans les quartiers sensibles nécessite aussi une action forte de lutte contre leur discrimination à l'emploi : les dispositifs de parrainage, les rencontres jeunes/employeurs, les actions de communication et les opérations ciblées et incitatives doivent être multipliées. Des moyens attribués à des associations militantes ou aux structures d'insertion doivent aussi permettre le travail d'accompagnement individuel spécifique pour restaurer leur propre confiance et les aider à dépasser leur « auto-censure » avec des moyens modernes (stage de motivation, préparation, simulation, video, coaching, re-looking).

5 - Améliorer la pro-activité des dispositifs d'accompagnement social et de protection de la jeunesse en décloisonnant les approches et les équipes

Pour poursuivre et élargir la réflexion dans le registre des réponses aux facteurs socio-économiques, les dispositifs d'accompagnement social et de protection de la jeunesse en difficulté et en danger manquent de réactivité et de transversalité. Malgré la profusion des formes d'aide, d'assistance et de prise en charge, les enjeux de prévention tiennent principalement dans la formulation du paradoxe suivant : « comment garantir le respect des libertés individuelles, éviter de renforcer une judiciarisation du traitement social et de stigmatiser des familles, des jeunes en difficulté, sans pour autant prendre le risque de laisser dériver des situations qui, à terme, « coûtent » encore plus cher aux jeunes concernés, aux familles, comme à la collectivité.

Il semble nécessaire de développer un système qui soit plus proactif. Il faut pour cela détecter suffisamment en amont les situations sociales et familiales difficiles et améliorer les moyens et les modes d'évaluation de celles-ci dans des délais raisonnables. Ces questions renvoient aux enjeux de la coordination locale du signalement et de « l'information partagée ». Au niveau départemental, des avancées significatives ont eu lieu, sous l'impulsion des Conseils Généraux et des DDASS. Mais les moyens manquent encore pour développer les outils d'analyse et de recensement des informations et former les professionnels de « première ligne ». Par ailleurs, les décalages entre les divers découpages administratifs et l'organisation opérationnelle des services (circonscriptions de travail social, secteur ASE, secteur PJJ, couverture brigade des mineurs, communes, etc) ne facilitent pas la coopération locale. L'instauration des CLDDF, présidées par les maires et prévues par la loi de mars 2007, ne saurait avoir d'effet en la matière sans une véritable coordination du travail opérationnel, sans pour autant déresponsabiliser l'État et les autres partenaires, ni se contenter d'un rôle de sanction et de contrôle social. Il faut dans ce sens pousser plus loin la logique en examinant la possibilité de véritables équipes pluridisciplinaires pilotées de façon partenariale, regroupant et conjuguant par exemple les moyens de l'ASE, la PJJ, la prévention spécialisée, le travail social de secteur, la mission locales, la CAF et certains services éducatifs municipaux, voire la psychiatrie infanto-juvénile de secteur.

Mais l'organisation du suivi serait vaine sans le développement d'une gamme diversifiée de réponses intermédiaires et préventives mieux ajustées aux situations de jeunes qui ne relèvent pas, dans la plupart des cas, de mesures de protection lourde, mais nécessitent un suivi assidu et volontariste, une solution transitoire, un travail de médiation avec les parents et l'école....

Il y a lieu de poursuivre le développement de l'offre d'accueil, d'écoute et d'orientation de la jeunesse en difficulté en mutualisant les moyens, en fédérant les initiatives émanant tantôt du champ de l'information jeunesse, de l'insertion, de l'accès aux droits, de la santé, etc. en les mettant si possible en réseau, en créant des « guichets » uniques. Il apparaît nécessaire aussi de renforcer et diversifier l'offre en matière d'hébergement et de traitement d'urgence des jeunes en situation de rupture familiale ou de détresse. Il convient d'avoir des structures mieux adaptées aux jeunes et distinctes des foyers pour SDF et des structures de psychiatrie classique. Les « maisons des adolescents », les structures de première ligne en santé publique, les points d'accueil et d'écoute jeunes, les lignes d'appel locales, les sites Internet sont de nouvelles réponses intéressantes qui sont encore trop dépendantes des dynamiques, des initiatives et des ressources locales, voire du mécénat, et qu'il convient de généraliser afin de mieux « mailler le territoire ».

Pour le moyen et le long terme, les formules de prise en charge individualisée des jeunes les moins déstructurés, permettant l'accès à l'autonomie (studio en ville, en résidence de jeunes travailleurs ou étudiantes, appartements éducatifs, internats scolaires) méritent

d'être développées en conjuguant les diverses sources de financement (bourses scolaires, CAF, aides sociales, fonds spécifiques politique de la ville, aides aux jeunes). Cependant la baisse des crédits jeunes majeurs de l'État reste un point difficile.

6 - Réduire les comportements à risques en favorisant la citoyenneté, en soutenant les jeunes, leurs parents dans leurs responsabilités, leur relations

Réduire ou éviter les dérives, les passages à l'acte, les comportements à risques, c'est aussi intervenir le plus amont possible en direction des mineurs et des jeunes « vulnérables ». Le but recherché est de favoriser la prise de conscience des conséquences de leurs actes d'un point de vue sanitaire, social, financier et juridique. C'est aussi apprendre à mieux gérer le risque. En même temps, il faut pouvoir accompagner l'exercice de la responsabilité parentale en les aidant à prendre du recul et en facilitant le dialogue intra-familial. Enfin, il faut que les jeunes comme leurs parents puissent disposer d'interlocuteurs et de lieux pour être renseignés, orientés, écoutés sur leurs angoisses, leurs questionnements, leurs droits sociaux. Tels sont les objectifs des **dispositifs d'accès aux droits, d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention des conduites à risques**. Ils s'articulent avec les **actions de soutien à la parentalité**. Leur **développement** se concrétise par des actions de sensibilisation, d'information, d'accueil et d'écoute, par la formation de professionnels et de bénévoles, par des rencontres, des débats permettant l'échange d'expériences.

Après une période d'expérimentation tous azimuts, ces domaines ont fait l'objet d'un développement important de leur cadre législatif qui a consacré des politiques publiques spécifiques à ces thèmes d'action. Celles-ci, bien qu'impulsées par l'État et coordonnées en partie par ses services déconcentrés dans les départements, font l'objet d'une implication forte des différents niveaux de collectivités territoriales qui s'y impliquent, voire d'autres partenaires tels que les mutuelles, les caisses d'assurance maladie, les réseaux associatifs et les mouvements familiaux. On constate néanmoins un éparpillement peu synergique des moyens, un manque de lisibilité et d'accès aux dispositifs et aux informations, une inégalité de réponses entre les territoires selon le volontarisme, les choix et les moyens des collectivités qui les gèrent.

Les outils de concertation et de pilotage que sont les SREPS dans le domaine de la santé, les CDAD pour l'accès aux droits et à la citoyenneté et les REAPP pour la parentalité, ont permis de rationaliser les moyens et les démarches mis en œuvre, mais cela reste insuffisant. Les communes, les CAF, les Conseils Généraux, le Conseil Régional d'Île-de-France continuent d'avoir chacun, parallèlement, des modes d'entrée, des critères et des procédures qui ne convergent, de surcroît, pas toujours avec ceux des DDASS ou de la politique de la ville. Ils ne donnent pas suffisamment lieu à des consolidations qui permettraient, sur chaque secteur, de **sélectionner des actions prioritaires et de les viabiliser** sur la durée.

Faute d'outils de transfert d'expériences, il y a aussi déperdition des efforts et des savoirs, alors que des besoins se font sentir pour développer des outils pédagogiques et de communication plus appropriés en direction des publics jeunes et adultes les plus sensibles. **Les dynamiques d'échange et de mise en réseau** entre les acteurs professionnels ou associatifs, à l'instar du travail mené par la *Mission régionale droit et ville* à l'échelon de l'Île-de-France, doivent être renforcées dans cette optique et pas seulement au niveau départemental. Il semble nécessaire aussi, compte-tenu de la multiplicité des acteurs, des initiatives et des structures, de mettre en œuvre une **démarche qualité** qui permette d'en garantir les principes et conditions de réalisation et d'encadrement. Ceci est d'autant plus important que les publics ne savent pas toujours à qui ils ont réellement à faire et que le contenu et l'intérêt des actions est parfois difficile à évaluer pour les financeurs. Ce peut être à travers des formes de labellisation, ainsi qu'un

accompagnement plus important de **la formation des professionnels et des porteurs de projets**. Enfin, sur ces thèmes, la participation des habitants reste un objectif difficile à atteindre, que ce soit pour faire émerger des projets du terrain ou pour toucher les publics les moins favorisés socialement et culturellement. Il faut encourager des actions dans des temps, des modes d'accès, des langages et sur des thèmes appropriés. Par ailleurs, il faut s'assurer d'apporter un soutien aux petites initiatives locales (groupes de paroles, de parents...) en veillant à **ne pas gager tous les crédits sur des grands projets institutionnels** et sur des territoires bénéficiant de procédures contractuelles.

7 - Animer la vie des quartiers et agir sur le temps libre pour favoriser la socialisation des jeunes et recréer le lien social

Ces objectifs renvoient aux dynamiques de **développement social** et aux **politiques socio-éducatives locales en direction de la jeunesse**. Or les compétences sont relativement partagées et éclatées sur ces thèmes entre les différents niveaux de collectivités territoriales, ainsi que l'État. Les programmes mis en place par chacun de ces acteurs ne sont pas coordonnés, ni conçus dans une optique de complémentarité. Le manque de transparence des modes d'accès, de relais sur le terrain et l'urgence dans laquelle ils ont été parfois mis en place ont pu conduire à des logiques de guichet présentant les risques habituels en termes de clientélisme ou de difficulté à toucher des publics visés. Il apparaît aussi nettement que les collectivités n'ont pas toutes les mêmes moyens pour répondre de façon autonome aux besoins qui s'expriment.

Des dispositifs spécifiques ont été développés par l'État, mais sont insuffisants pour compenser de tels écueils (VVV, École ouverte, programmes ciblés Jeunesse et sports, Culture, etc). Les efforts engagés pour normaliser les dispositifs cités ont permis d'améliorer la qualité des animations et, notamment, leurs vertus éducatives, afin de limiter au mieux les dérives qui peuvent parfois être constatées. Mais ces efforts sont à poursuivre, en particulier en renforçant les moyens de **formation des animateurs de quartiers**, en améliorant **l'accès à l'information des jeunes et des familles**, en négociant globalement avec des prestataires et opérateurs sélectionnés. Dans cette optique, il semblerait intéressant de remettre sur pied des « **cellules** » **départementales** pour consolider les moyens de l'État, des CG, de la CAF et du CRIF et intervenir sur les secteurs prioritaires avec des critères et des objectifs mieux définis. Enfin, il faut trouver les moyens d'interpeller à nouveau « **l'offre de droit commun** » (centre de loisirs, de vacances, écoles des sports, ateliers municipaux culturels, artistiques, etc) afin de les faire évoluer et d'éviter la « ghettoisation » de ces publics par la mise en œuvre de programmes spéciaux qui les maintiennent à l'écart, surtout pour les plus jeunes (12/16 ans). Ce peut être par des subventions bonifiées pour des projets intégrant ces publics. Pour les tranches d'âges supérieures (et selon des approches différenciées 16/18ans, 18/21 ans et 21/25 ans), les **formules permettant l'accès aux vacances et aux loisirs autonomes** doivent être privilégiés, moyennant des garanties que ces aides ne favorisent pas des comportements consuméristes (système de pass loisirs, aides à la mobilité en ÎdF, en France, en Europe, « opérations sac à dos », aides logistiques et administratives pour le montage des projets, chèques vacances, accès aux équipements de proximité sur des horaires adaptés et de façon autonome pour des groupes auto-organisés, etc).

Dernière dimension importante à prendre en compte : les actions collectives visant à animer la vie des quartiers, à favoriser la convivialité, le dialogue intergénérationnel et interculturel, l'intégration. Sur ce champ, beaucoup de choses ont été faites par les collectivités locales, notamment avec l'appui de la DIV et du FAS. L'ensemble des crédits sont aujourd'hui refondus au sein de l'ACSE et on peut s'interroger sur l'identification plus claire des budgets affectés à ces objectifs dans le cadre des CUCS, et a fortiori en dehors, pour les secteurs non inscrits dans cette géographie prioritaire.

Les centres sociaux et les services jeunesse sont souvent les porteurs et les initiateurs d'actions dans ce domaine, mais leurs moyens restent limités et il y a un risque de

misérabilisme et de manque de mixité. Les budgets, notamment apportés par la Région Île-de-France, ont permis de développer des actions telles que les « **repas de quartier** ». Il faut pouvoir les développer et **diversifier ce type d'aide et d'incitation** en s'assurant que les actions émanent bien de la base et font participer les publics des quartiers prioritaires (phénomène de « boboïsation »). Il peut être utile de **développer les ressources en matière d'action interculturelle** à l'échelon de la Région, pour produire des événements de qualité. Ce peut être par le partenariat avec des organismes sociaux, scientifiques, médiatiques ou culturels spécialisés, pour accompagner les projets, fournir du matériel d'exposition, de la documentation, des intervenants de haut niveau. Les grands mouvements d'éducation populaire, dont c'était la vocation originelle, sont encore insuffisamment présents dans les quartiers sensibles, alors que leurs expériences, leurs réseaux et leur logistique pédagogique sont des atouts. Il serait profitable de développer des partenariats avec eux pour la conduite de démarches locales globales et de projets.

8 - Prévenir et gérer les conflits et les troubles à la tranquillité impliquant les jeunes dans les espaces ouverts au public

Quelque soit l'efficacité des dispositifs de prévention précités, il est illusoire de penser que l'on puisse éradiquer totalement tous **les troubles à la sécurité et la tranquillité impliquant les jeunes et qui ont comme théâtre l'espace public**. On peut penser que certains comportements « turbulents » ou « à risques » des jeunes sont inhérents à leur nature, voire nécessaires à leur développement. Par ailleurs, la rencontre des groupes dans les espaces de vie quotidienne est par définition productrice de conflits, du fait de la confrontation d'intérêts multiples et parfois contradictoires qu'il est difficile de gérer. Ceci est d'autant plus présent dans les quartiers sensibles et dans certains espaces attractifs que s'y concentre une jeunesse souvent déstructurée, en mal d'insertion et de loisirs, ce qui favorise les occupations « nuisantes » et les confrontations agressives. Il faut donc tenter de mieux prévenir et réguler ces conflits de cohabitation et ces tensions avec la jeunesse.

8.1 - Agir sur le cadre urbain, en particulier l'espace public, et développer l'offre d'équipements pour mieux prendre en compte les besoins et les comportements de la jeunesse

Il est nécessaire de poursuivre les réflexions sur la prévention par **l'aménagement urbain** (cf. travaux menés par l'IAU îdF sur ce sujet), en les appliquant aux problématiques spécifiques posées par la jeunesse. Ceci permettra d'affiner des recommandations qui pourraient être mieux intégrées dans les cahiers des charges des projets urbains ou d'équipements : places publiques, gares, centres commerciaux, espaces commun des quartiers HLM, squares, parcs urbains, équipements publics sociaux, culturels, sportifs, nautiques, etc. Le comportement et les besoins des jeunes ne sont parfois pas suffisamment pris en compte en amont dans la conception de ces espaces et dans leurs modes de gestion. Il s'agit à la fois de dissuader les passages à l'acte en réduisant les opportunités par des mesures architecturales et/ou de sécurisation technique, et **d'apporter des réponses concrètes aux nouvelles pratiques culturelles et comportementales de la jeunesse** (ex : terrain de basket, rampe de skate board, abris urbains, espaces de jeu, de rencontres informels, etc).

En complément de cette démarche, il faut dresser l'inventaire de l'offre d'équipements socio-éducatifs, culturels et de loisirs accessibles répondant aux besoins de la jeunesse : il y a, en périphérie, un déficit patent de **lieux de rencontre de pratiques culturelles, artistiques et festives avec des possibilités d'usage autonome** par des groupes de jeunes organisés. Des formules alternatives originales (requalification de friches, de commerces, péniches...), mêlant l'initiative associative privée et les collectivités, sont des pistes à creuser. Ce point renvoie aux enjeux précédemment évoqués relatifs à l'accès à la culture, au temps libre et à la vie des quartiers.

8.2 - Favoriser la régulation des conflits par le renfort de la présence humaine et le développement des formes de médiation sociale urbaine

L'une des caractéristiques de la société urbanisée moderne est une tolérance moindre des adultes vis-à-vis des nuisances et, parallèlement, un affaiblissement des liens et des modes de régulation informels traditionnels des relations sociales (famille, voisins, organisations œcuméniques, sociales, etc). Ceci est d'autant plus crucial dans les espaces ouverts au public et dans les quartiers sensibles où les conditions de vie sont plus difficiles et les opportunités de conflits plus fréquentes. Les réponses répressives apportées par la surveillance humaine « classique » (polices et agents de sécurité) et par la sécurisation technique (vidéosurveillance notamment) ne suffisent plus, voire peuvent être contre-productives (tensions, « effet plumeau »¹⁶). L'une des stratégies des pouvoirs publics et des opérateurs urbains (transporteurs, bailleurs), notamment dans le cadre de la politique de la ville, a été de développer les modes de vigilance et de régulation par le renforcement de la présence humaine et des actions de médiation.

Ce point appelle une meilleure mobilisation des personnels présents en contact avec la jeunesse et appelle un accompagnement de **l'évolution des métiers concernés** (agents des transports publics, gardiens HLM, agents de sécurité, etc), grâce à la formation initiale et continue. Cela nécessite aussi la constitution d'équipes solides dans les secteurs les plus difficiles. Sur ces aspects, il faut maintenir et poursuivre la construction de nouvelles coopérations entre les collectivités locales et les services de l'État, ainsi qu'avec les grands opérateurs urbains (évolution des référentiels de compétences et de formation, vivier de recrutement, coût de formation, transferts d'expériences, incitation au maintien de personnels expérimentés dans les ZUS).

Après une phase de ralentissement et de recalage, due notamment au manque de cadre statutaire et à la fin des dispositifs d'emplois aidés sur lesquels elle avait en partie été bâtie, **la médiation sociale urbaine** est devenue un mode d'intervention normalisé, dont l'utilité est reconnue. Nombres de transporteurs, de bailleurs et de communes l'ont intégré dans leurs organigrammes permanents. Néanmoins, elle reste en réalité faible et des problèmes de formation continuent de se poser. Il convient de **soutenir le déploiement de tels dispositifs** par l'appui aux démarches de professionnalisation des agents en poste et le cofinancement public d'équipes sur des secteurs sensibles. Les moyens de la politique de la ville ou les dispositifs d'emplois aidés peuvent être mobilisés à cet effet (adultes relais, CAE, emplois tremplins, ainsi que diverses formes de volontariat d'insertion ou de service civil). D'autre part, il apparaît intéressant **d'encourager les initiatives bénévoles** émanant du terrain, permettant souvent d'impliquer les adultes et les parents dans la régulation des conflits, en s'appuyant sur les associations locales, communautaires et culturelles (femmes relais, pères africains, amicales de locataires, etc). Là aussi, ce sont souvent des petits budgets pour le fonctionnement des associations, des actions de formations, d'échanges, de convivialité, des matériels de communication... qui font défaut.

9 - Récréer les conditions du dialogue, contrecarrer les représentations et les valeurs négatives en s'appuyant sur les outils médiatiques et artistiques

Les nouvelles questions sociétales auxquelles sont confrontés et soumis les jeunes, qu'elles concernent le rapport de l'individu à la société, à son environnement, à la consommation, à la spiritualité, à l'identité culturelle, etc dans un contexte mondialisé et hyper-médiatique, sont à certains égards, à mettre en corrélation directe avec l'émergence de tensions, de comportements sectaires ou violents, à risques, voire de prédation. Le développement d'initiatives dans les champs artistiques et de la communication visant les

¹⁶ - Dans le jargon des professionnels, « l'effet plumeau » désigne un phénomène décrié par les opposants à la vidéosurveillance qui soutiennent que cette dernière ne règle pas la délinquance, mais qu'elle ne fait que la déplacer, comme le plumeau déplace la poussière.

jeunes issus des quartiers en difficulté et les catégories sociales défavorisées est à ce titre primordial. Il s'agit globalement de faire en sorte qu'ils puissent **s'identifier au sein d'un système de valeurs et d'un cadre culturel reconstruits auxquels ils contribuent**, en mouvement, et qui, au lieu de les opposer et de susciter des replis, les intègrent et favorisent l'interaction entre les diverses spécificités et les particularismes qui les caractérisent (à l'inverse d'une identité nationale figée et « excluante »).

Trois niveaux d'objectifs sont à considérer :

- **Favoriser l'expression, renforcer la capacité de maîtrise et d'implication** des jeunes dans le champ culturel et médiatique, sont des éléments indispensables pour contribuer à la construction d'une image plus positive et nuancée, ainsi qu'un discours alternatif à celui véhiculé à leur égard.
- **Lutter contre les divers préjugés** qu'ils véhiculent eux-mêmes, favoriser des attitudes citoyennes, solidaires et moins consuméristes.
- Enfin, **entretenir le dialogue interculturel**, et mettre en scène des échanges et des débats qui ne soient pas réducteurs.

La Région Île-de-France, en tant que métropole multiculturelle marquée par le brassage des groupes sociaux, des cultures, des économies, des réseaux, etc peut constituer un laboratoire. Elle est aussi un échelon idéal car elle offre une surface d'audience, un potentiel créatif, une infrastructure technologique de communication plus riche (réseaux câblés, prochaine attribution de créneaux sur la TNT, etc). Plusieurs initiatives culturelles, médiatiques (journaux, vidéos, radios, festivals, performances, etc) ont été soutenues par la Région, les Départements, les villes et la DIV ces dernières années. **Des partenariats avec de grands organes nationaux et/ou régionaux pour la production** et la diffusion d'émissions, d'évènements et d'œuvres dans cette optique peuvent être encouragés. La constitution de nouveaux outils de niveau régional, spécifiquement axés sur ces dimensions citoyennes, doit être réfléchi en utilisant les diverses technologies disponibles (TV câblée, radio hertzienne, diffusion Internet, etc), afin d'offrir un contexte de diffusion moins soumis aux contraintes économiques et/ou de l'audimat ou de l'audience nationale. Le réseau des lycées et le partenariat avec le CLEMI peuvent encore être **développés en direction des médias**, ainsi que des mouvements d'éducation populaires et des associations qui travaillent spécifiquement sur ces dimensions.

III.2 - Éléments stratégiques pour un renforcement du rôle de la Région Île-de-France

Définir une ligne stratégique globale et améliorer la concertation avec les partenaires pour mettre en synergie les moyens autour de projets et de territoires prioritaires

1 - La Région Île-de-France, des compétences multiples mais indirectes et des contributions importantes mais peu lisibles et synergiques

La Région Île-de-France a clairement exprimé ses ambitions en matière de sécurité, traduites à l'occasion de délibérations spécifiques (prises dès 1998), par la création d'une vice-présidence chargée de cette thématique et d'un budget *ad hoc*, ainsi que d'une mission sécurité (à l'IAU Île-de-France). Elle a en conséquence développé fortement ses contributions depuis une dizaine d'années, bien au-delà de ses seules obligations légales, et est pionnière à l'échelon national. Cependant, bien que constituant un objectif induit, la prévention en direction de la jeunesse ne fait pas l'objet d'une stratégie globale suffisamment clairement définie, les moyens qui y sont consacrés étant relativement éparpillés donc peu lisibles.

Au-delà des actions de prévention clairement programmées dans le cadre de ses engagements en matière de sécurité (cf. ci-après), la Région contribue de fait quasiment à toutes les composantes de la prévention au travers de ses diverses compétences. Elle finance parfois de façon très importante des actions sur les axes repérés, de façon relativement éclatée et, à certains égards, insuffisamment synergiques :

- Elle soutient, voire finance entièrement, des programmes de prévention dans le cadre de ses compétences principales : *Espace dynamique d'insertion avec la PJJ* ; *École de la seconde chance* (compétence formation-insertion des jeunes) ; *Actions du CRIPS prévention sida et toxicomanie* (compétence santé, action sociale) ; *Programme réussite pour tous* ; *Lycée intégral* (compétence lycée, vie scolaire) ; etc.
- Elle concourt indirectement à la prévention sociale au travers de ses initiatives et de ses contributions en matière culturelle, sportive, de démocratie, de jeunesse, d'action internationale (bases de loisirs régionales, chèques culture, tickets loisirs, Conseil Régional des jeunes, actions contre la discrimination, échanges et chantiers internationaux de jeunes, etc, mais aussi par des programmes tels que *Projets Passion* et les projets *Lycée*).
- Enfin, elle cofinance nombres d'actions dans le cadre de la politique de la ville (CUCS) sur le volet « animation sociale des quartiers » (*médiation, réussite éducative, parentalité, vie des quartiers*, etc).

Les objectifs de prévention de la délinquance juvénile n'apparaissent souvent qu'en filigrane de ces différents programmes. Or, les problématiques de délinquance et de jeunesse traversent finalement ses différents champs de compétences et la réussite d'une politique de prévention dépend aussi pour beaucoup d'une mise en cohérence et en synergie des moyens et d'une mobilisation transversale des acteurs.

2 - Mieux mobiliser ses politiques thématiques et ses partenariats contractuels en les ré-interpellant au travers du prisme de la prévention en direction de la jeunesse

Les politiques thématiques de la Région relatives à la jeunesse peuvent être réexaminées de façon transversale en vue de bâtir une politique qui porte une attention particulière aux publics fragiles résidant dans les zones sensibles. Ainsi, sans aller jusqu'à « estampiller » toute action s'adressant à la jeunesse comme répondant à des objectifs de sécurité et de prévention, celles-ci peuvent néanmoins être revisitées afin de gagner en cohérence et en lisibilité.

D'une manière générale, les relations contractuelles qu'elle entretient avec ses partenaires et les crédits qu'elle leur accorde sont autant de leviers possibles pour les inciter à faire des efforts pour répondre aux différents enjeux de prévention.

En matière d'investissement tout d'abord, la Région intervient en matière de sécurité en mobilisant majoritairement des crédits destinés à des dispositifs de sécurisation et à des équipements de sécurité, répartis dans des chapitres budgétaires relatifs à ses compétences transports, lycées, aménagement du territoire (commerces notamment), culture, sports & loisirs (bases de loisirs). Ces financements représentent des montants considérables et contribuent à la prévention des actes de malveillance. Mais leur efficience est en partie **obérée par d'autres problématiques**, telles que le manque ou le départ des personnels expérimentés, les besoins de formation des agents en contact avec le public jeune, le déficit de présence humaine, d'accessibilité des jeunes, la qualité de service, etc. Or, sur ces aspects, les partenaires de la Région ont encore beaucoup à faire : l'État, par exemple, a des difficultés à remplir ses engagements en matière d'affectation de personnels dans les équipements de proximité (MJD, bureau de police), alors que ceux-ci sont cofinancés par la Région ; concernant la vidéo-surveillance dans les lycées et les transports, il manque encore souvent les personnels qualifiés, formés et disponibles pour optimiser son utilisation.

Face à cette situation, la Région pourrait introduire des éléments qualitatifs supplémentaires relatifs aux objectifs de prévention, conditionner des bonifications à leur prise en compte, ou développer d'autres modes de partenariat pour soutenir des actions sur les points évoqués, voire mettre en place des budgets complémentaires.

Le renforcement de la prévention sociale appelle aussi à développer d'autres types d'équipements s'adressant plus spécifiquement à la jeunesse (structures de « première ligne » en toxicomanie, points d'accueil et d'écoute, foyers d'urgence, lieux de rencontres, équipements socioculturels et sportifs de proximité, etc). Le budget régional d'investissement « sécurité » ne concerne pas directement ces aspects, des crédits étant accordés et disponibles au titre de l'aménagement du territoire, du logement social, de la politique de la ville, de la santé et de l'action sociale ou des sports et des loisirs pour financer certaines réponses infrastructurelles. En la matière, les objectifs de prévention et les publics jeunes ne sont pas forcément des critères de sélection des projets, ce qui concourt à une absence de vision globale régionale de ces besoins sur chacune des thématiques identifiées. Les financements de la Région sont ainsi souvent apportés au coup par coup, en fonction de chaque projet. Les conventions que la Région a passé avec les ministères de la Justice et de l'Intérieur pourraient être développées en ce sens et reprises avec les autres ministères, au premier rang desquels ceux de l'Éducation, de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, de la Culture. Il conviendrait également de mieux impliquer les Conseils Généraux en pilotant sur chaque thème une concertation à l'échelon régional visant à mettre en place un maillage du territoire et à consolider les efforts sur les territoires déficitaires et prioritaires.

Concernant le financement des actions de prévention, des crédits de fonctionnement sont aussi programmés dans le cadre du budget « sécurité » sous l'intitulé « actions de

prévention et de sécurisation ». Ils ne représentent que 10% de ce budget et ne concernent que quelques uns des aspects de la prévention, notamment le « *numéro vert jeune violence écoute* » qui engage plus d'un quart de ces crédits. Or, après une phase de montée en charge et de franc succès de ce dispositif, l'émergence des nouvelles technologies utilisées par les jeunes, l'existence d'autres lignes locales ou nationales croisant les mêmes objectifs et l'intérêt de nouvelles réponses en matière d'écoute et d'accueil nécessiteraient de repositionner ce dispositif et son financement.

Le budget sécurité finance permet aussi une série d'actions visant à promouvoir les initiatives locales en matière de prévention de la récidive, de réparation, d'accès aux droits, de médiation et de soutien à la parentalité. Plus modestement, il finance également des campagnes d'information et de sensibilisation dans les lycées. Or, nombres d'actions sur ces mêmes thèmes sont financées au titre de la politique de la ville ou dans le cadre d'autres interventions relevant ou non des compétences directes de la Région : actions sociale, santé, sports, culture, lycées, insertion des jeunes, coopération décentralisée, etc.

Cette multiplicité d'angles permet, à certains égards, de ne pas stigmatiser les publics jeunes et les quartiers ciblés par ces politiques et de situer les efforts bien en amont, en mobilisant le « droit commun ». Cependant, les programmes précités ont chacun leur logique et les actions qui en découlent sont séparées les unes des autres, tant dans leurs objectifs que dans leur conception ou dans la répartition et le suivi des crédits qui sont affectés. Ainsi, elles ne font pas toujours l'objet de concertation et de consolidation avec les programmes nationaux, ou avec ceux des Conseils Généraux. Tout ceci conduit, au mieux, à un manque de lisibilité, et au pire à un éparpillement des moyens, voire à une redondance des projets, alors que les « tours de tables » sont parfois difficiles à assurer pour certaines actions ou que certains territoires nécessiteraient un effort supplémentaire.

Enfin, pour certains objectifs, la question ne réside pas tant dans la mise en œuvre ou la lisibilité que dans l'orientation de ses crédits de droits communs en fonction de besoins mieux repérés.

Ainsi, par exemple, ses compétences en matière de **formation dans le champ sanitaire et social** doivent lui permettre de mieux se saisir de la question de l'évolution des métiers d'éducateurs, d'animateurs, etc. au regard des nouvelles approches de prévention. Dans le cadre du schéma des formations correspondant, des collaborations seraient à développer avec les instituts de formation et les administrations de tutelle pour faire évoluer les contenus des diplômes, des formations, de leurs modes d'accès, ce qui peut aussi favoriser l'arrivée de nouveaux profils. De la même manière, les compétences régionales en matière de **d'emploi, de formation professionnelle et d'insertion des jeunes** sont autant de canaux susceptibles d'alimenter le vivier des nouveaux professionnels dans les différents secteurs où la relation et le contact avec le public jeune nécessite des profils mieux ancrés et adaptés. Le dispositif « *emplois tremplins* » pourrait également être mieux mobilisé pour développer des interventions concourant à la prévention.

Ces différents constats appellent à formuler des objectifs plus affirmés en matière de prévention sur chacune des grandes thématiques d'intervention de la Région. Ils viseraient à avoir une stratégie globale plus clairement définie et mieux déclinée dans les différents champs de compétences, avec des priorités et des critères renouvelés pour guider les choix d'attribution de crédits et orienter les négociations de la Région avec les autres acteurs.

Dans le prolongement de ce qui est fait pour la sécurité, il serait intéressant de reprendre chacun des axes régionaux d'intervention en fonction d'un découpage thématique spécifique (qui pourrait s'appuyer sur les bases proposées ci-dessus), et de décliner les objectifs et les actions correspondants et d'identifier un budget global, quitte à ce que ce dernier soit ensuite réinscrit en sous-fonctions dans les chapitres budgétaires correspondants. Cette approche trouverait tout son intérêt dans le fait que les commissions

spécifiques puissent suivre le processus global, de la définition des priorités à la réalisation des objectifs.

3 - Améliorer la capacité de suivi sur le terrain pour éviter les logiques de guichet

La Région éprouve également une certaine difficulté pour garantir une intervention équitable de sa part sur l'ensemble des territoires franciliens, mais aussi pour être en capacité de cibler un public précis et soutenir des projets locaux sans se substituer aux communes et départements, ni à l'État. Hormis quelques actions d'envergure régionale, le fonctionnement par appels à projets présente des limites de ce point de vue. La Région, compte-tenu de son histoire, n'a pas suffisamment de relais réels sur le terrain. Sa logistique humaine et administrative ne peut suffire à être présente dans tous les espaces de concertation institutionnels infra-régionaux. Encore moins pour y développer des projets avec les opérateurs locaux, y assurer un suivi des actions et mettre en œuvre des campagnes opérationnelles s'appuyant sur des dynamiques de terrain. Cette situation a pour corollaire la difficulté à sortir d'une logique de guichet.

4 - Mobiliser son rôle en matière d'aménagement, afin de mieux prendre en compte les problèmes de la jeunesse et introduire des objectifs de prévention dans les processus de planification

La Région doit pouvoir mieux mobiliser son rôle en matière d'aménagement du territoire, face aux problématiques urbaines évoquées. Les politiques de rénovation urbaine des quartiers sensibles ont permis de construire des stratégies territoriales ciblées auxquelles la Région contribue largement ; néanmoins, les outils de définition et de pilotage du développement territorial et de l'aménagement urbain peuvent être mieux sollicités : ainsi, les questions relatives à la jeunesse, à sa place dans l'espace public, aux problématiques sociales, aux dérives et aux conflits qui en résultent, peuvent être mieux prises en compte, notamment lors de l'élaboration des plans ou schémas d'aménagement et de développement et autres documents d'urbanisme, à laquelle la Région est associée (SCOT, PLU, PLH, PDU, etc.).

5 - Jouer un rôle de pilote et d'appui à la réalisation de diagnostics spécifiques

Objectifs et actions doivent mieux s'appuyer sur un suivi quantitatif et spatial de la délinquance juvénile (au-delà des seuls mineurs) et des diverses problématiques sociales et de santé qui touchent la jeunesse. Or, les statistiques officielles disponibles (*état 4001*) sont insuffisamment précises et accessibles. D'autres outils de recensement des faits existent, mais ils sont orientés vers les préoccupations spécifiques des partenaires qui les gèrent et d'une utilisation exclusivement interne et discrétionnaire. Les enquêtes et les observatoires locaux apportent un complément d'information non négligeable, mais sont loin d'être généralisés et ne sont pas consolidés à l'échelon de la Région, à l'exception de l'enquête de victimation conduite tous les deux ans par l'IAU îdF, dont les composantes « jeunes » et « ZUS » restent toutefois à développer.

Concernant « l'environnement sanitaire et social », les études et enquêtes menées par l'IAU îdF, l'ORS, la MIPES, ainsi que les données de certains autres acteurs (CG, DRASS, Éducation, etc), offrent un volume d'informations important, mais un travail reste à faire pour approcher de façon plus précise le public jeune et pour articuler les analyses et les mettre en perspective avec les phénomènes de délinquance qui nous intéressent.

Pour ces différentes raisons, la Région est l'interlocuteur adéquat pour mettre en place un outil d'observation dynamique à l'échelle régionale, pour soutenir des démarches à des échelons plus fins et pour améliorer les procédures de diagnostic partagé.

6 - Favoriser la cohésion et mieux prendre en compte la demande sociale en développant la concertation et la participation des jeunes

Les émeutes de 2005 ont montré à quel point les besoins d'expression, de reconnaissance et de participation faisaient partie intégrante de la problématique des violences urbaines. Une condition *sine qua non* de l'apaisement réside dans la prévention. Force est de constater que les publics les plus vulnérables et les moins outillés culturellement sont peu présents dans les espaces d'échanges et sont peu porteurs d'actions dans les différents champs d'intervention observés. De manière générale, le développement d'initiatives portées par les habitants, l'implication dans la vie associative militante et les dynamiques de participation à la vie locale sont pour partie obérés par un manque de compétences techniques, de disponibilité, de moyens logistiques pour monter des réunions, gérer les démarches, y participer, etc.

L'une des clés pour avancer sur ces objectifs est la **formation des acteurs associatifs et bénévoles**, ainsi que le développement de **dispositifs de soutien et d'accompagnement aux initiatives des habitants**. Les dispositifs de subvention existants doivent être mieux coordonnés et mis en complémentarité entre les différents partenaires. Ils pourraient être complétés par de **véritables plates-formes logistiques et d'ingénierie favorisant les petits porteurs de projets** de façon souple et réactive. Ces actions de formation doivent être élargies afin de solliciter et d'impliquer les habitants et les jeunes au-delà du cercle des seuls responsables associatifs, et de permettre ainsi au plus grand nombre dans les quartiers défavorisés de comprendre le fonctionnement institutionnel. Ainsi, le concept « *université populaire du citoyen* » expérimenté à Marseille dans les années 90 semble être une formule adaptée et souple.

Plusieurs collectivités, dont la Région, ont pris l'initiative d'organiser des rencontres de concertation avec la jeunesse. De plus en plus, elles développent des **Conseils locaux enfants et/ou de jeunes** qui permettent d'allier une démarche d'apprentissage à une première implication et expérience de participation à la gestion de la vie de la cité. Mais ces outils restent insuffisants pour susciter une véritable adhésion et, à certains égards, pour légitimer une démarche démocratique. On constate une difficulté à trouver de l'audience ou bien des représentants réellement légitimes et/ou suffisamment formés, disponibles, indépendants des lobbies locaux. En la matière, le Conseil Régional des jeunes pourrait être porteur, à l'échelon régional, **d'un événement fédérateur et d'un outil de mobilisation et de mise en mouvement d'un débat** qui permettrait d'accompagner et de valoriser ces dynamiques.

En résumé,

Les compétences fortes et les engagements de la Région Île-de-France dans certains domaines déterminants (insertion, vie scolaire, aménagement, transports, etc), ses contributions importantes à travers ses autres champs d'intervention, ainsi que sa vision régionale des enjeux de développement et de cohésion, doivent lui permettre de jouer un rôle majeur dans la conduite d'une stratégie régionale de prévention en direction de la jeunesse.

Pour ce faire la Région pourrait mieux mobiliser ses politiques thématiques pour introduire et mettre en lisibilité les objectifs poursuivis et les moyens mis en œuvre pour la prévention en direction de la jeunesse. Une meilleure cohérence entre ses propres contributions et avec celles de ses autres partenaires serait à rechercher. La création en 2004 d'une vice-présidence couvrant les champs de la jeunesse, de la sécurité et de la politique de la ville est en soi une reconnaissance de cette liaison forte entre ces thématiques et des efforts nécessaires à faire en direction de la jeunesse des quartiers en difficulté. La réorganisation récente du dispositif de financement de l'animation sociale des quartiers en témoigne également.

Mais ce sont tous les autres champs d'intervention de la Région qui doivent être sollicités et mobilisés de façon plus cohérente et synergique. Il pourrait ainsi être utile de pousser la logique en étant plus volontariste dans l'organisation technique et financière et dans l'animation transversale de cette stratégie au sein des services de la Région.

La Région pourrait ainsi mieux jouer de son poids institutionnel et de sa capacité à mobiliser des partenaires au travers des mécanismes contractuels pour contribuer à un ré-équilibre des moyens entre territoires : l'inégalité des ressources locales et la faiblesse de la péréquation, couplées aux processus de ségrégation urbaine, sont en effet les premiers challenges à relever pour prévenir l'émergence des phénomènes de délinquance et de déviances juvéniles et pour faire en sorte que les collectivités disposent de moyens équitables pour y faire face.

Enfin, dans un contexte de défiance vis-à-vis des institutions et de la classe politique, la participation est un enjeu transversal et primordial. C'est, en filigrane, celui de l'émancipation. Cette participation ne peut se résumer à des espaces de concertation et de démocratie facultatifs, essentiellement consultatifs. En ce sens, il faut tirer les enseignements des « événements de novembre 2005 » : s'ils ont été significatifs d'une rupture du dialogue, d'un sentiment de désespoir, ils ont aussi contribué à une prise de conscience générale et ont été l'occasion, pour une frange réellement issue de ces quartiers, de structurer de façon constructive les revendications et de voir émerger de nouveaux interlocuteurs sur le terrain. Cela ne peut se décréter administrativement et, au contraire, il faut se garder de la tentation « française » qui tendrait à « fonctionnariser et aspirer » ces leaders.

La dynamique impulsée par la Région en matière de démocratie régionale et de lutte contre les discriminations, renforcée dès novembre 2005, est un levier pour favoriser une forme de représentativité et faire émerger des forces vives et des compétences issues de la jeunesse et des quartiers en difficulté qui ont la capacité d'engager une médiation politique au vrai sens du terme. Au-delà des mesures institutionnelles, cela renvoie aussi à la capacité réelle des organisations politiques d'associer concrètement ces jeunes et ces populations aux débats, actions et responsabilités aux différentes échelles de territoires qui les concernent.

ANNEXE :

Objectifs et axes d'étude - Méthodologie et plan

Les constats et les éléments d'analyse succincts exposés ont confirmé la nécessité de développer et renforcer la cohérence d'une stratégie de prévention globale à l'échelon régional et dans cette perspective de repositionner le rôle de la Région.

Dans cette optique il semblait utile de pouvoir porter un regard spécifique à l'échelon du territoire francilien tant sur les diverses problématiques de délinquance, les conduites à risques et les problématiques sociales de la jeunesse connexes que sur les dispositifs de prévention en ÎdF en les resituant dans le contexte institutionnel et politique.

Or, comme nous l'avons évoqué, la prévention n'est pas en soi une politique publique univoque, verticale relevant d'un seul acteur, d'une seule compétence mais elle renvoie à un ensemble de politiques sectorielles de droit commun, ainsi qu'à différents dispositifs spécifiques ciblés. Tous ces efforts publics devant converger et se compléter pour agir justement aux différents stades de risques (primaire, secondaire, tertiaire) tant sur les facteurs structurels et sociétaux profonds, que pour réduire les risques, gérer les situations ou encore assumer les conséquences et limiter la récurrence, réinsérer, soigner etc...En d'autres termes, la prévention est avant tout un objectif transversal et un prisme par lequel l'action publique sur les différents axes d'intervention doit être ré-interpellée.

Dans ces conditions, appréhender globalement ces politiques de prévention en direction de la jeunesse est quasiment une gageure et relève d'un exercice en partie théorique. A fortiori à l'échelon de l'Île-de-France.

En effet, il n'existe pas d'outil d'information technique national et encore moins régional qui recense et articule les différents dispositifs et les politiques de prévention tant sur le versant de la délinquance que sur celui de la protection et des conduites à risques.

La DIV¹⁷, le Forum Français pour la Sécurité Urbaine, l'Education Nationale ou certains organismes (INJEP¹⁸...) ont bien édité des guides, des ouvrages qui présentent des expériences, des approches, des méthodes, mais aucun ne se penche spécifiquement sur l'Île-de-France et spécialement sur la jeunesse. Aucun n'est conçu non plus de façon suffisamment complète et généraliste pour donner à la fois des clés de lecture sociologique, politique, institutionnelle, tout en relevant des pratiques, des expériences et en mettant à jour les enjeux de divers ordre, ainsi que les contributions actuelles, la place et les leviers de la Région ÎdF.

Dans ces conditions il semblait intéressant et nécessaire dans la perspective de contribuer à l'amélioration et au développement de ces politiques en Île-de-France de proposer **un outil synthétique de compréhension généraliste** qui pose un regard transversal, synthétique sur l'ensemble des problématiques et des axes d'intervention et qui relève les besoins dans les différents champs et les pistes pour y répondre tout en analysant les modes de gouvernance des politiques concernées. L'objectif étant de servir d'appui aux décideurs, aux acteurs, aux professionnels concernés et en premier lieu à la **RÎF**.

Il faut savoir cependant que compte tenu de la sensibilité et de la complexité des sujets abordés, la collecte des informations et des avis était un exercice d'autant plus difficile que les acteurs sollicités et rencontrés, la plupart du temps responsables de niveau au moins départemental, ont pu être à certains égards réticents ou dans l'impossibilité de fournir des bilans précis ou au contraire pouvaient tenir des discours « trop institutionnels et orientés ». Or notre choix de porter un regard transversal et généraliste ne nous permettait pas d'aller

¹⁷ - délégation interministérielle à la ville

¹⁸ - institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

dans le détail des investigations et de vérifier chaque fois sur le terrain tous les aspects relatifs à tel ou tel dispositif. L'ampleur des thématiques, la multiplicité des acteurs, le croisement des compétences **ne permettaient pas, de toutes façons, d'avoir un regard totalement exhaustif** sur les moyens financiers, techniques, les aspects quantitatifs relatifs aux publics, aux actions menées par les différents acteurs. Il ne pouvait s'agir **non plus d'une évaluation qualitative des politiques**, ce pour quoi nous ne sommes ni outillés, ni légitimes.

Aussi le travail d'étude réalisé a pris la **forme d'une démarche exploratoire** qui s'est principalement attachée à :

relever et proposer une réflexion sur les phénomènes, les enjeux sociétaux, urbains, les problématiques institutionnelles et d'intervention dans chacun des domaines concernés.

organiser le regard sur ces politiques et les dispositifs idoines en essayant de reconstituer leur architecture et leur interaction, en repérant à l'échelon de l'Île-de-France les acteurs, leurs stratégies respectives, les actions, les pratiques, ainsi que les problématiques d'intervention et les éventuels besoins qui freinent le développement et l'efficacité. Et ce en pointant chaque fois que possible de manière très succincte quelques premières pistes pour un renforcement des implications de la Région à travers le prisme de ses compétences et de ses préoccupations prioritaires.

Ce rapport exploratoire comprend donc 5 parties :

- Nous proposons **au chapitre I de l'étude de retracer l'évolution des problématiques** de délinquance et de déviance juvénile et au regard de celles-ci, des réponses publiques à l'échelon national afin de poser les éléments de contexte historique, philosophique, institutionnel, politique qui sous tendent et déterminent aujourd'hui encore les politiques de prévention et leur mode de gouvernance et conditionnent de fait toute velléité et stratégie de renforcement des efforts en la matière.
- **Au chapitre II de l'étude** nous nous sommes efforcés d'observer **les principaux traits de la réalité francilienne**, en posant tout d'abord les principaux éléments qui caractérisent la jeunesse, puis en pointant ses problématiques sociales et sanitaires et enfin en approchant la délinquance juvénile à travers une exploitation des chiffres de la délinquance des mineurs (mineurs mis en cause) en ÎdF et une synthèse d'études relatives aux violences urbaines en 2005 et à l'insécurité dans les ZUS.
- Ensuite les investigations, certes non exhaustives, que nous avons faites dans notre **panorama des politiques de prévention au chapitre III de l'étude** nous ont permis de repérer les principaux acteurs et dispositifs, les cadres contractuels, de mettre à jour des problématiques institutionnelles, des besoins et de pointer des pratiques intéressantes en Île-de-France dans les différents champs d'action publique concernés. Ce « tour d'horizon » des politiques de prévention est présenté sous la forme **d'une approche thématique en une dizaine de notes techniques indépendantes** les unes des autres.
- En complément, il nous a semblé intéressant de porter un regard succinct **au chapitre IV** de l'étude sur les approches et les pratiques des **autres grandes régions française et ailleurs dans le monde**, notamment en Europe et en Amérique du nord.
- Enfin, **au chapitre V**, dans la perspective d'approche d'une stratégie globale à l'échelon de la région Île-de-France qui consolide et articule les différents versants de la prévention abordés, nous nous sommes efforcés de **dégager des priorités et des**

pistes d'action pour le territoire francilien en revisitant et repositionnant autant que faire ce peut le rôle de la collectivité régionale. Tout d'abord, selon de grands axes d'intervention présentés sous formes d'objectifs thématiques, puis à travers une lecture transversale de la place et des leviers de la Région ÎdF au regard de ses compétences et engagements spécifiques, de son organisation, de ses moyens, de ses partenariats et contributions actuels.

Par ailleurs, les investigations menées nous ont amené à faire des entretiens et des analyses documentaires de façon plus poussée sur certains aspects, dépassant d'une certaine manière le strict sujet de l'étude, en développant de façon détaillée l'analyse et l'observation sur certains thèmes, certains acteurs. Ces notes ont ensuite servi d'appui ou ont été synthétisées pour alimenter les différents chapitres. Un deuxième tome intitulé « **Document technique d'appui** » regroupe donc en annexe de ce rapport toutes ces notes initiales en version intégrale ainsi que les notes complémentaires techniques permettant d'aller plus loin dans la réflexion et donnant **des éléments d'environnement plus complets.**